

**Séance publique du 23 février 2004**

**Délibération n° 2004-1686**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux des postes de contrôle régulation, tunnels et bornes - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1301 en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de maintenance et d'évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux des postes de contrôle régulation, tunnels et bornes.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 9 janvier 2004 a classé première l'offre du groupement d'entreprises Amec SPIE-SNEF pour ce marché à bons de commande pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 par reconduction expresse, d'un montant annuel de 380 000 € TTC minimum et 1 520 000 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 72 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1301 en date du 7 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 janvier 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels s'y référant pour la maintenance et l'évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux des postes de contrôle régulation, tunnels et bornes avec le groupement d'entreprises AMEC SPIE-SNEF pour un montant annuel minimum de 380 000 € TTC et maximum de 1 520 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement- exercice 2004 et éventuellement exercices 2005 et 2006 au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,